

LETTRE DE CONSULTATION

I / Modalités de sélection préalable

Identification de la Collectivité qui consulte :

Ville de Lambersart
19 avenue Georges Clémenceau
59130 LAMBERSART
03 20 08 44 44
mairie@ville-lambersart.fr

Mode de consultation : la consultation est lancée selon la procédure obligatoire de sélection préalable de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Mode de passation : convention d'occupation domaniale temporaire avec mise en concurrence préalable.

Objet de la mise en concurrence :

La consultation a pour objet la mise en place et l'exploitation d'animations de Noël aux abords du Colysée du mercredi 3 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026

Durée de la convention d'occupation : 30 jours

Déroulement de la consultation : le dossier de consultation comporte :

- La présente lettre de consultation
- Un projet de convention

Condition de retrait du dossier : Service des Affaires Juridiques. 19 avenue Clémenceau - 59130 Lambersart mairie@ville-lambersart.fr

Critères de jugement des offres :

- Qualité du service proposé : 40%
- Montant de la redevance proposée : 30%
- Type et politique tarifaire des animations et de la restauration : 20%
- Références du prestataire en lien avec l'objet de la sélection préalable : 10%

Les dossiers complets devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Lambersart
Service des Affaires Juridiques
19 avenue G. Clémenceau
BP90019
59831 Lambersart cedex
mairie@ville-lambersart.fr

L'offre devra contenir :

- Un descriptif technique présentant de façon précise l'installation prévue
- La convention dûment remplie
- Le fonctionnement prévu
- La politique tarifaire du prestataire
- Les références du prestataire.

Date limite de dépôt des candidatures : 25 septembre 2025 à 11h

II/ Note technique

Mise en place et exploitation d'animations de Noël aux abords du Colysée de Lambersart.

La ville de Lambersart souhaite déléguer à un prestataire privé la mise en place et l'exploitation d'animations de Noël aux abords du Colysée de Lambersart durant les fêtes de fin d'année 2025, du 3 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

Les animations de Noël seront du type : manèges, patinoire, piste de luge, piste de curling ou autres activités sur le thème des activités de Noël.

Dans ce but, les animations proposées devront répondre aux normes de sécurité réglementaires.

Le prestataire est autorisé à proposer des animations susceptibles d'accueillir et de satisfaire les familles qui fréquentent habituellement les marchés de Noël.

Le prestataire s'engage à se conformer aux conditions techniques de terrain en mettant tout en œuvre pour apporter une valeur ajoutée aux animations de Noël.

Le prestataire s'engage à assurer l'ouverture de ses animations durant l'ensemble des week-ends et autres nocturnes, jusqu'au maximum 21h. Il sera en règle avec les différentes instances administratives régissant l'exploitation de ses animations et suivra les mesures sanitaires en vigueur.

Enfin durant ces ouvertures, les animations proposées, sont placées sous l'entière responsabilité de l'exploitant. De la même façon lorsqu'elles sont fermées, elles restent sous la responsabilité de l'exploitant.